



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1999/L.8
15 avril 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1999
12-16 avril 1999, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Projet de rapport

Rapport du FNUAP

1. Présentant son rapport au Conseil économique et social (DP/FPA/1995/5), la Directrice du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a souligné que le Fonds adhère pleinement à tous les mécanismes de coordination et de collaboration des Nations Unies. Elle a déclaré que le Fonds était un partenaire actif au sein des nombreux processus de coordination, que ce soit au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies – par l'intermédiaire des mécanismes du Comité administratif de coordination (CAC) ou des comités exécutifs du Secrétaire général, notamment le Groupe des Nations Unies pour le développement – ou dans le cadre d'un certain nombre d'autres consultations et arrangements, tels que les récentes consultations tenues à un haut niveau entre l'OMS et le FNUAP. La Directrice exécutive a rappelé que le Fonds coopère activement avec tous les partenaires de l'ONU et avec la société civile en vue de contribuer à donner effet, dans un esprit de cohérence, de complémentarité et d'intégration, aux accords qui s'étaient faits lors des conférences mondiales de l'ONU dans les années 90.

2. Notant que la session de 1998 du Conseil économique et social avait constitué à bien des égards une étape marquante, la Directrice exécutive a appelé l'attention du Conseil d'administration sur un certain nombre de points : la session extraordinaire sur un suivi intégré des conférences mondiales de l'ONU des années 90; les débats de grande portée sur l'examen triennal d'ensemble, à la session annuelle du Conseil; la décision d'organiser en mai 1999 une session extraordinaire sur les indicateurs de base; et l'adoption par le Conseil de thèmes clefs pour 1999 correspondant aux priorités des États Membres, à savoir notamment le rôle de l'emploi et du travail dans l'éradication de la pauvreté, l'émancipation et la promotion de la femme et le développement de l'Afrique.

3. La Directrice exécutive a fait observer que le rapport au Conseil

économique et social couvrirait un large éventail de questions, notamment l'examen triennal d'ensemble et son suivi; les progrès de la réforme du Secrétaire général; les activités de suivi des conférences des Nations Unies, y compris l'examen et l'évaluation des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) cinq ans après; les nombreuses initiatives entreprises par le Groupe des Nations Unies pour le développement, s'agissant notamment du système des coordonnateurs résidents; la question des ressources à la disposition des programmes relatifs à la population; et les opérations humanitaires d'urgence. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur les sections du rapport qui ont trait à la coopération et à la collaboration entre le FNUAP et les institutions de Bretton Woods et a noté que le Fonds avait activement consulté la Banque mondiale tant au siège que sur le terrain. Elle a rappelé qu'elle avait déjà abordé la question du cadre de développement global au titre d'un précédent point de l'ordre du jour.

4. La Directrice exécutive a souligné que les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement progressaient de façon satisfaisante et que l'on était en train de publier les directives révisées sur l'Évaluation commune de pays ainsi que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle a souligné que l'Évaluation et le Plan-cadre offraient une occasion précieuse de réfléchir aux questions relatives aux capacités d'absorption et de prévoir des activités de renforcement des capacités nationales. Tout en notant que le Fonds participait activement au Plan-cadre, tant au siège que sur le terrain, et qu'il était disposé à déployer les ressources voulues pour contribuer à ce qu'il donne des résultats, la Directrice exécutive a expliqué qu'il s'agissait d'un travail exigeant et laborieux et que les ressources en personnel du FNUAP représentaient le quart environ de celles de ses homologues. Pour conclure, la Directrice exécutive a rendu hommage à l'Administrateur du PNUD pour son engagement dans la réforme de l'ONU et pour l'impulsion qu'il a su donner au Groupe des Nations Unies pour le développement dont il assure la présidence.

5. Au cours du débat qui a suivi, les délégations ont surtout abordé les questions suivantes : la qualité du rapport; l'attachement manifesté à la réforme de l'ONU, y compris la participation au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et au Groupe des Nations Unies pour le développement; la collaboration du Fonds avec d'autres partenaires du développement; et la nécessité de réduire la charge que constitue l'établissement des rapports pour les pays où sont exécutés des programmes.

6. Plusieurs délégations ont fait des commentaires favorables sur la qualité du rapport, dont ils ont jugé qu'il était à la fois concis et riche d'informations et qu'il présentait un caractère analytique. Certaines délégations ont fait observer que le rapport devrait être davantage analytique et ont recommandé de prendre pour le modèle le rapport du PNUD en veillant à formuler des recommandations et à exposer les enseignements tirés de l'expérience. Plusieurs délégations se sont réjouies que le FNUAP et le PNUD avaient adopté une même présentation pour leurs rapports, les débats s'en trouvant facilités. Certaines délégations préféraient que le FNUAP et le PNUD présentent chacun un rapport afin que les deux organisations puissent exprimer leurs points de vue particuliers, mais d'autres étaient favorables à ce qu'un rapport commun soit présenté au Conseil économique et social, afin d'éviter les

/...

redites.

7. Plusieurs délégations ont félicité le Fonds pour son ferme engagement dans la réforme de l'ONU et pour avoir réaffirmé cet engagement dans son rapport. Elles l'ont également félicité pour sa participation au Plan-cadre. Elles ont noté que des progrès satisfaisants avaient été faits au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement pour ce qui était de la réforme de l'ONU et notamment pour ce qui était du Plan-cadre, et se félicitaient que le Fonds ait apporté un soutien actif à cet égard. Une délégation a proposé que les programmes par pays soient soumis à l'équipe de pays de l'ONU afin qu'elle les analyse pour s'assurer de leur cohérence et de leur conformité aux directives du Plan-cadre. Une autre délégation souhaitait vivement que l'on se serve du Plan-cadre comme d'un instrument de développement à long terme dans la période qui suit les situations d'urgence.

8. Des délégations étaient d'avis que le Plan-cadre et le cadre de développement global se complétaient, d'autres qu'il se recoupaient (voir par. __ à __).

9. Une délégation a estimé que le Fonds avait un rôle essentiel à jouer non seulement dans l'élaboration de programmes destinés à aider les pays à atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) mais aussi dans le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ajoutant que le rapport aurait dû mettre en évidence les résultats obtenus dans le domaine de la condition féminine.

10. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance des relations de partenariat que le Fonds entretient avec d'autres organismes des Nations Unies et avec les organisations de la société civile. Tout en le félicitant de sa collaboration avec les institutions de Bretton Woods, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires du développement, certaines délégations ont estimé que le Fonds devait renforcer sa collaboration avec les commissions régionales de l'ONU. Une délégation a déclaré que le Fonds devrait faire appel aux commissions régionales pour l'aider à appliquer le Programme d'action de la CIPD et précisé que les commissions pouvaient être des partenaires des activités opérationnelles quant au fond en raison de leurs compétences techniques et de leur connaissance des régions. Une délégation était d'avis que le Conseil d'administration devrait recommander une collaboration plus approfondie avec les commissions régionales. Une autre regrettait que la collaboration et la coopération du Fonds avec la Commission de la population et du développement, notamment dans le cadre de l'examen de la situation cinq ans après la CIPD, n'aient pas été spécifiquement mentionnées dans le rapport. Une délégation a insisté sur l'importance de la collaboration avec la société civile, y compris avec les organisations issues de la base, lors de l'application des programmes, et a noté que cette collaboration permettait de réduire les coûts, d'assurer un meilleur suivi des activités et de renforcer les communautés. La même délégation a ajouté que cette collaboration avait porté ses fruits dans son pays et qu'elle avait également été bénéfique au FNUAP.

11. Plusieurs délégations partageaient l'inquiétude du Fonds, mentionnée dans le rapport, au sujet de la charge que représentait l'établissement des rapports pour les pays où étaient exécutés des programmes. Il convenait de réduire cette

/...

charge et de simplifier la procédure. Une délégation, qui estimait que le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Plan-cadre ne devaient pas faire peser une charge de travail trop lourde sur les bureaux extérieurs, a également mis en garde contre le risque que la coordination ne distraie les organismes de leur mandat.

12. Une délégation a déclaré, à propos du paragraphe 8 du rapport, qu'à son avis, la création de bases de données n'était pas essentielle pour assurer le suivi des objectifs des conférences. Elle a souligné que le Fonds avait, comme il convenait, joué un rôle qui allait bien au-delà du simple suivi et qu'il s'était efforcé d'apporter des ressources financières et techniques aux pays faisant l'objet d'un programme afin de les aider à atteindre ces objectifs. Elle convenait que le principal obstacle à l'application des programmes d'action de la CIPD et de Beijing était le manque de ressources financières et humaines. La même délégation a ajouté qu'elle partageait entièrement l'avis exprimé aux paragraphes 39 et 40 au sujet des femmes, à savoir que celles-ci subissaient de plein fouet les conséquences de la privatisation des services sociaux et de la mondialisation de l'économie.

13. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leurs remarques et leurs questions franches et constructives. Elle a admis que le rapport du PNUD était meilleur que celui du Fonds et a donné au Conseil d'administration l'assurance que l'an prochain le FNUAP produirait un rapport plus analytique dans lequel figureraient les enseignements tirés de l'expérience. Elle a ajouté qu'un rapport commun serait également présenté au Conseil économique et social par le Groupe des Nations Unies pour le développement. La Directrice exécutive approuvait entièrement la remarque selon laquelle le Programme d'action de Beijing était important pour les travaux du Fonds, d'autant qu'il comprenait des domaines et des questions clefs qui figuraient également dans le Programme d'action de la CIPD. Elle poursuivrait ses consultations avec la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU au sujet du suivi de la Conférence de Beijing. À ce propos, elle a proposé que l'on ait beaucoup plus recours aux mécanismes de suivi horizontaux et que notamment, à cette fin, on mette en avant et utilise efficacement les résultats des travaux de l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous.

14. La Directrice exécutive a accueilli favorablement la suggestion selon laquelle les programmes par pays devraient être examinés par l'équipe de pays et a souligné que le FNUAP était depuis longtemps favorable à cette approche dans la mesure, en particulier, où elle permettait de mieux cerner les besoins, les lacunes et les doubles emplois tout en donnant la possibilité de contribuer aux objectifs communs. Elle a ajouté que le Fonds insistait aussi sur l'importance fondamentale des consultations avec les gouvernement et avec les autres partenaires et parties prenantes du développement, y compris les ONG et les autres membres de la société civile. Elle a affirmé que les programmes par pays du Fonds reposaient sur l'idée que les priorités nationales devaient être respectées et que les pays devaient prendre en mains leur propre destin et conserver l'initiative. Elle a noté que le mandat du Fonds avait des objectifs précis et a émis l'espoir que le Plan-cadre serait un moyen pour les partenaires du développement de soutenir activement les objectifs de la CIPD. La Directrice exécutive était d'accord avec la délégation qui avait souligné les avantages à tirer d'une collaboration avec les organisations issues de la base et les

/...

groupes communautaires et convenait également que le rapport devrait en tenir compte. Elle a donné au Conseil d'administration l'assurance que le Fonds entretenait de bonnes relations de collaboration avec les commissions régionales et convenu que l'on pourrait accroître le rôle des commissions dans le suivi des conférences. Elle a ajouté que le Secrétaire général adjoint tenait actuellement des consultations à ce sujet ainsi que sur des questions connexes.

15. La Directrice exécutive a insisté sur le fait que l'aide multilatérale sous forme de dons devrait être acheminée par l'intermédiaire du système des Nations Unies. Insistant sur la nécessité de rationaliser divers processus de coordination, elle s'est demandé s'il était nécessaire de mettre au point un nouveau processus de plus. Elle n'était pas d'accord avec la distinction qu'avait faite le représentant de la Banque mondiale, à savoir que le cadre de développement global serait un outil de développement et le Plan-cadre un outil de planification. Le Plan-cadre était bel et bien un outil de développement et la promotion du développement et le renforcement des capacités nationales dans les pays où étaient exécutés des programmes constituaient la raison d'être des activités opérationnelles de l'ONU. À propos des relations entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, en particulier la Banque mondiale, la Directrice exécutive a rappelé qu'il était essentiel que les États Membres donnent des instructions cohérentes à leurs représentants auprès de l'ONU et auprès de la Banque mondiale, partageant à ce propos l'avis de certaines délégations.

16. La Directrice exécutive était d'accord avec les délégations qui estimaient qu'il convenait de réduire la charge de travail que représentait l'établissement de rapports pour les pays où étaient exécutés des programmes. Au cours d'une récente visite au Viet Nam, elle avait pu constater qu'un groupe créé pour examiner les questions relatives à la santé en matière de procréation, présidé par le FNUAP, était parvenu à rationaliser cette tâche, si bien qu'au lieu de produire un rapport pour chacun des 50 projets et davantage financés par des donateurs, il serait désormais possible de faire rapport sur la base de quelques indicateurs sélectionnés. Enfin et surtout, cette initiative avait permis au Gouvernement de mettre les nouveaux mécanismes d'établissement de rapports au service de sa propre gestion du programme.
